

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1997

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 34

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 3 sollicite une habilitation à légiférer par ordonnance pour « adapter les législations existantes aux dispositions transposant cette directive ». Il apparaît parfaitement redondant avec l'alinéa 2 qui prévoit une habilitation pour « transposer la directive ».

Le présent amendement suggère donc de supprimer l'alinéa 3.